L'Echo de Manitoba

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOL. II. WINNIPEG, MANITOBA, AVRIL 6, 1899. No 10

L'ECHO DE MANITOBA

Publié tous le jeudis par la Cie d'imprimerie "L'Echo de Manitoba."

Adresse—

L'ECHO DE MANITOBA,

BUREAUX—485 RUE MAIN,

Boite 1309. WINNIPEG, MAN

A OTTAWA.

M. Davis, député de Saskatchewan, a répondu au verbeux discours de M. Davin.

Il l'a fait excellemment et avec une vigueur, qui était de mise, en présence des accumulations de mensonges entassées par M. Davin.

Le député d'Assiniboine Ouest se console apparemment de sa victoire à la Pyrrhus, aux dernières élections, par la satisfaction qu'il éprouve à se croire un grand homme pour avoir fait de grandes phrases.

Il n'aura pas toujours un officier rapporteur pour assurer son élection, comme la dernière fois, car on s'en souvient, M. Davin n'a été élu que par une voix de majorité, celle de l'officier rapporteur.

Quand on a une majorité aussi imposante derrière soi, on comprend qu'on ait le droit de parler au nom de la population de tous les territoires.

Nous empruntons à *La Patrie* le compte-rendu du discours de M. Davis.

LA RÉFORME DU TARIF.

Le gouvernement a tenu ses promesses; c'est ce que l'orateur s'est attaché à prouver après avoir réduit à néant les vantardises et les affirmations de M. Davin. Mais pour le juger, dit-il, il faut s'en rapporter au programme tracé par la convention libérale d'Ottawa de 1893. En tête de ce programme figurait la réforme du tarif. Et le tarif a été réformé non pas seulement par la réduction de droit de 35 à 30 °/₀ sur certains articles mais par des réductions réelles et tangibles de 25 à 50 °/₀ et quelques fois plus sur plusieurs items.

Il est faux de dire que la plupart des articles qui ont bénéficié d'une réduction soient importés plutôt des Etats-Unis que d'Angleterre. Prenez les lainages, les bas, les châles, les cotonnades, les mouchoirs, les indiennes, et vous verrez par le rapport du ministère du commerce et de la navigation que la proposition contraire est vraie. Pour ne citer que les indiennes dont nous n'avons importé des Etats-Unis qu'une quantité relativement infime l'an dernier, tandis que nos importations de la Grande Bretagne s'élevaient à 20,591,000 verges d'une valeur de $1,698,758 sur lesquelles $522,522.60 ont été payées.

Il est inutile d'insister davantage, dit M. Davis, car le peuple du Canada, le peuple du Manitoba surtout et des territoires du Nord-Ouest sait tout ce que le gouvernement a fait pour lui lors de la réforme du tarif. Il sait que c'est le ministère actuel qui a mis la ficelle à lier et le fil de fer barbelé, sur la liste des objets admis en franchise.

LE REVENU ET LES DÉPENSES.

Nos adversaires, continue M. Davis, nous parlent constamment de l'augmentation des dépenses, mais sur le chapitre des revenus ils gardent de Conrart le silence prudent. Mais une simple comparaison fera ressortir leur mauvaise foi. Les estimations budgétaires du dernier exercice du régime conservateur, en 95–96 étaient de $36,549,000. Si ce chiffre était si bas pour cette année c'est qn'on était à la veille des élections générales.

Pour faire bonne figure devant le pays, on avait jugé à propos d'affamer les départements des Travaux Publics, des affaires indiennes et des Postes. Les dépenses furent de $38,306,586 et le ministre des Finances avait préparé des estimations supplémentaires de $3,621,689.50. Pour nous, dit M. Davis, nous avons dépensé durant le dernier exercice, $38,832,525; sur ce chiffre il faut déduire $2,000,000 pour les dépenses occasionnées par l'administration du Yukon et le prolongement de l'Intercolonial. Nous avons eu un surplus de $1,720,000 en chiffres ronds, tandis que les conservatenrs avaient accumulé un déficit de deux millions.

LE CROW'S NEST PASS.

Il est ridicule de reprocher au gouvernement d'avoir favorisé la construction du chemin de fer de la Passe du Nid de Corbeau. La construction de cette voie ferrée était d'intérêt public; elle était nécessaire à l'ouverture du Kootenay, et pour procurer un débouché aux produits de l'Ouest. Le contrat passé avec la compagnie du Pacifique fait honneur au ministère qui a la garde des intérêts canadiens. Le gouvernement a voté $3,300,000 pour aider à la construction du chemin, mais il a obtenu en retour des concessions d'une valeur incalculable. Il n'a pas voulu donner un monopole au Pacifique sur cette voie; il a stipulé le droit de passage (running powers) sur ce chemin pour n'importe quelle autre compagnie de chemin de fer à des conditions qu'il serait loisible au gouvernement de contrôler.

Puis M. Davis fait une comparaison avec la manière dont l'administration conservatrice en a agi relativement au chemin de fer Régina et Lac Saskatchewan qui avait coûté $2,500,000 et que le gouvernement conservateur a acheté au prix de $3,800,000. Où est allée la différence entre ces deux montants. Le député d'Assiniboine Ouest voudra-t-il éclairer la Chambre sur cette question?

DES SCANDALES CONSERVATEURS.

Abordant l'administration des Postes, l'orateur fait voir ce qu'était la politique des adversaires et ce que le régime actuel a opéré de réformes pour le plus grand avantage des Canadiens. Anciennement on accordait des contrats pour le transport des malles sans demander de soumission. On faisait encore pis. Après avoir demandé des soumissions, et en avoir pris connaissance on accordait le contrat au plus haut soumissionnaire. Un tel contrat était depuis 10 à 12 ans accordé sans soumission au même individu au prix de $7,200 annuellement.

Une autre personne offrit de faire le service aussi efficacement pour $5,000 par année et de donner toutes les garanties voulues pour la bonne exécution du contrat. Le maître de poste de MacLeod et plusieurs autres citoyens intègres recommandèrent au gouvernement d'accepter cette offre, mais l'ancien contrat fut renouvelé et le pays perdit $2,500 chaque année. Un maître de poste offrit un jour $1,000 à M. Davis pour conserver son poste. Et, dit M. Davis, il semblait accoutumé d'en agir ainsi. Mais il s'est aperçu que l'ère de la corruption était passée. Le député de la Saskatchewan, outré d'une telle conduite, écrivit immédiatement au ministre des postes pour recommander d'annuler le contrat de ce monsieur, ce qui fut fait.

Sous le nouveau régime, tous ces contrats scandaleux sont choses du passé; le ministère des postes a fait une économie de $700,000 tout en donnant le port des lettres à deux sous pour l'Angleterre et ses colonies.

Après avoir touché en passant la question du plébiscite et de la prohibition, et avoir démontré que la prohibition est une question dont la solution doit être laissée aux provinces, il aborde la question de

L'ADMINISTRATION DU YUKON.

M. Davin a proféré bien des accusations, mais quelles preuves a-t-il donné? Aucune. A-t-il mis son siège en jeu? A-t-il demandé une enquête pour établir la véracité de ces dénonciations comme le fit l'hon. ministre des Travaux Publics dans une circonstance semblable? Non. Il s'est borné à attaquer M. O'Gilvie, un de ses amis politiques, un homme qui jouit de la confiance et du respect de tous les citoyens, conservateurs comme libéraux. Mais le régime actuel est prêt à supporter la comparaison avec l'administration des affaires en Californie en 1847, avec l'administration des affaires en Australasie, sous le pavillon anglais, lors de la découverte des mines, avec l'administration des affaires au Manitoba par les régimes conservateurs qui ont provoqué deux rébellions dans l'ouest canadien, qui ont payé des indemnités fabuleuses avec une partialité révoltante. M. Davis ne craint pas l'effet du contraste entre MM. McGregor et O'Gilvie, et M. Hayter Reed, le général Middleton et les autres qui s'emparèrent des fourrures de Bremner et de tout ce qui leur tomba sous la main.

En terminant, le député de Saskatchewan cite plusieurs articles du programme libéral, que le gouvernement a mis à exécution; entre autres le règlement de la question des écoles du Manitoba, la réduction des droits sur les instruments agricoles, l'augmentation de l'immigration et le prolongement de l'Intercolonial jusqu'à Montréal, la grande métropole commerciale du pays.

Avis.

L'association libérale de Saint-Boniface se réunira le jeudi, 13 avril. Au-dessus de chez M. Alf. Lévêque.

E. PARADIS.
Secrétaire.

Communication.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Vous qu'on dit savant comme trente-six bibliothèques, pouvez-vous me renseigner sur une chose extraordinaire qui me trouble la cervelle depuis quelque temps. C'est-il qne je suis en Canada ou en Phrygie, c'est-il que je suis fou ou bien sont-ce les roseaux du marais situé derrière l'hôpital de St-Boniface? Je vais vous raconter le fait et vous verrez s'il n'y a pas de quoi en perdre l'esprit.

C'était vendredi, le 24 mars. Je passais dans le marais dont je viens de parler. Tout à coup j'entends des voix; je regarde autour de moi: Personne. Je vais continuer mon chemin, quand je m'aperçois que ce sont les roseaux qui se trémoussent au souffle du vent et me criant à tue-tête:

"Lauzon, le député Lauzon a des oreilles d'âne!"

J'en suis resté abruti.

"Ah! ça," leur criai-je, "belle bande de fous, qu'est-ce que vous venez faire ici; vous n'êtes pas chez vous; voulez-vous retourner bien vite sur les bords du Pactole et ne pas vous mêler de la politique manitobaine."

J'avais beau leur parler raison, les petits maudits se dressaient sur la pointe des pieds et me cornaient toujours aux oreilles:

"Lauzon, le député Lauzon a des oreilles d'âne!"

"Tas d'idiots," continuai-je, "vous perdez la boussole et vous oubliez la formule; c'est: 'Midas, le roi Midas' que vous devez crier; vous n'avez par le droit de parler de Monsieur Lauzon qui est un saint homme puisque c'est un bleu."

Si vous les aviez vu éclater de rire et sauter comme des petits chenapans en me criant de plus en plus fort:

"Lauzon, le député Lauzon a des oreilles d'âne!"

Impatienté j'ai fini par me sauver moi-même, ne voulant pas plus longtemps les entendre blasphémer en disant du mal d'un bleu.

Mais c'est égal, depuis ce temps je ne peux pas dormir. J'ai beau me dire que pour sûr les roseaux m'ont conté des mensonges et qu'il faudrait que les oreilles d'âne de Monsieur Lauzon aient poussé le vendredi, 24 mars; voyez-vous, ça me tracasse. J'ai rencontré Monsieur Lauzon hier; je l'ai bien regardé, mais je n'ai pas pu voir: il avait son casque.

Dites-moi donc ça, Monsieur le Rédacteur, c'est-il vrai ce qu'ont dit les roseaux?

Je vous prierais de me répondre par la poste car je ne lis pas votre journal. Vous comprenez, je ne veux pas me damner, moi.

PAULIN DIGO.

(Note de la Rédaction.)

Notre correspondant ayant oublié de nous donner son adresse, nous sommes bien forcés de lui adresser sa réponse ici.

M. Digo a été le jouet d'une hallucination, sans doute, car il est de notoriété publique que les oreilles de M. Lauzon sont des oreilles tout ce qu'il y a de plus ordinaires, les oreilles de tout le monde; il serait peut-être imprudent pourtant d'aller jusqu'à prétendre que M. Lauzon ait l'oreille du public.

A la ville comme à la campagne on ne lui connaît qu'une seule paire d'oreilles, celles de tous les jours; mais peut-être en a-t-il une paire de rechange quand il monte à la tribune.

Ça c'est bien possible; c'est même son droit après tout.

ABONNEMENTS.

Canada et Etats-Unis $1.00
Europe (compris le port) 2.50

TARIF DES ANNONCES.

1ère insertion, par ligne 10c
Chaque insertion subsequent . . . . 5c.

N.B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25c chaque.

L'ECHO DE MANITOBA

JEUDI, AVRIL 6, 1899.

Toutes communications concernant la rédaction devront être adressées à

M. H. d'HELLENCOURT, REDACTEUR.

En raison des fêtes de Pâques, nous ne publions aujourd'hui que quatre pages. Nous avons dû, en conséquence, laisser de côté un certain nombre de questions d'importance, que nous traiterons la semaine prochaine.

L'ADMINISTRATION.

L'HOMME NEFASTE.

Il y a des gens qui ont une déplorable habitude: celle de confondre sans cesse leur devoir avec leur intérêt.

Le sénateur Bernier est du nombre de ceux-là.

Il est vrai qu'à l'instar du Marseillais qui finit par croire à ses hâbleries, le cher sénateur a pu, à la longue, en arriver à se suggestionner lui-même. Aujourd'hui, s'il fallait l'en croire, il ne parle plus que pour obéir à la voix de sa conscience; il est l'esclave du devoir; il pontifie en attendant les palmes du martyre.

Pauvre cher homme! qui s'est sacrifié sa vie durant pour le salut des âmes?

Qui dira jamais avec quel dévouement sublime il s'est laissé crucifier sur le bois sénatorial, sacrifiant ainsi l'avenir si plein d'alléchantes promesses que lui offrait cette colonie de Fannystelle dont il fut l'habile fondateur.

L'univers sait avec quel désintéressement sans égal il a donné sa vie, son temps, ses talents à la cause de la Religion!!!

C'est lui, du moins, qui l'a appris à l'univers! car c'est là encore une de ses rares qualités: la modestie; aussi dédaigne-t-il généralement de s'adresser à ses concitoyens et préfère-t-il prendre l'univers à témoin de son ardent amour du devoir.

Il y a peut-être à cela une raison, et l'hon. sénateur qui sait "que nul n'est prophète en son pays," estime sans doute que les oreilles du sénat seront de meilleure composition à son endroit, que celles de ses concitoyens.

En cela il n'a pas tort; et ses concitoyens non plus.

Ses ritournelles sur le devoir, le dévouement, les pénibles sacrifices sont tellement discréditées au Manitoba, qu'il ne trouverait plus, LE PAUVRE! un seul passant pour écouter le désagréable fausset de son orgue de Barbarie.

Son répertoire est devenu une véritable scie nationale; il n'est donc point étonnant, qu'en présence de l'indifférence, il ait cru nécessaire de transporter son instrument et ses chansons sous des cieux plus cléments, avec l'espoir d'y faire meilleure recette.

Eh bien, il vaut mieux en finir une fois pour toutes avec ces jongleries de politicien drapé dans le manteau du dévouement; il vaut mieux dévoiler tout le néant, tout le pharisaïsme de ce prétendu défenseur des autels, pour qui les seuls vrais Dieux sont l'égoïsme et l'intérêt personnel.

Il le faut, si nous voulons sauvegarder les intérêts véritables de la minorité catholique du Manitoba, chaque jour compromis par l'éhontée passion politique de ce funeste personnage.

A sa protestation, nous opposerons la protestation de cette minorité, au nom de laquelle il affecte de parler sans mandat, sans même la moindre raison.

De quel droit, le sénateur Bernier vient-il parler au nom de la population catholique du Manitoba, lui dont l'impopularité dans toutes nos campagnes est telle, qu'il ne trouverait peut-être pas dix voix à réunir sur son nom s'il se présentait à quelqu'emploi que ce fût.

Son nom est presqu'aussi discrédité que celui de Judas.

Et ce n'est pas seulement le peuple de nos campagnes; tous ceux qui ont le droit et le devoir de discuter et apprécier les événements des vingt dernières années partagent ce sentiment d'aversion, de défiance et de répulsion que le peuple, lui, ressent par instinct.

Trop longtemps nous avons souffert par cet homme et par ses pareils, aujourd'hui que nous commençons à respirer plus librement, à voir luire le soleil, nous ne pouvons tolérer ses manœuvres funestes, qui risquent de compromettre l'avenir.

La population catholique du Manitoba refuse au sénateur Bernier le droit de parler en son nom, elle s'inscrit en faux contre les protestations dont il est si prodigue, elle ne croit ni à son amour du devoir, ni à son désintéressement, parce qu'elle a eu trop de preuves dans le passé du peu de sincérité de tous ces belles déclarations.

Elle ne reconnaît qu'à une seule personne le droit de parler en son nom, c'est à son Pasteur; et elle a trop de confiance dans la sagesse de ce Pasteur, pour croire qu'il puisse jamais confier la cause sacrée dont il est chargé, aux mains d'hommes qui, comme le sénateur Bernier, ont été depuis huit ans les partisans politiques les plus acharnés; d'hommes sur qui retombe si lourdement la responsabilité de nos malheurs, provoqués par leurs fautes et entretenus par leur égoïste ambition.

LA MUNICIPALITE DE RITCHOT.

Il est de notre devoir de protester énergiquement contre un article éditoral paru dans la *Tribune* du 28 mars, sous le titre de "Municipal Misgovernment," article de nature à jeter le discrédit sur un certain nombre de nos concitoyens qui ne méritent nullement pareille disgrâce.

Les tendances manifestement anti-françaises de cet article sont particulièrement déplorables, et nous aimons à croire que la bonne foi de la *Tribune* a été surprise.

Voici quelques passages de cet article:

"Bien que certaines des maux dont se plaignent les pétitionnaires de Lorette ne soient en aucune façon particuliers aux municipalités de langue française, plusieurs d'entre eux cependant le sont indubitablement.

"Les pétitionnaires se plaignent de grosses extravagances (sinon pires) dans l'administration financière de la municipalité; du gaspillage d'une proportion indue du revenu, en salaires pour lesquels, il n'est reçu aucune équivalence réelle; de l'absence de tous comptes appropriés, établissant l'emploi des ressources de la municipalité, et comme résultat final, un taux de taxes absolument exagéré, principalement dans le cas des contribuables de langue anglaise, non résidents.

"Ceux-ci, bien que n'étant pas représentés dans le conseil municipal, sont forcés de contribuer pour la plus grosse part dans les dépenses ordonnées par le corps.

"En outre les pétitionnaires se plaignent de ce qu'une politique d'évincement à l'égard des contribuables de langue anglaise est poursuivie par le conseil."

Et plus loin:

"Cela est dû simplement pour une ou plusieurs de ces plaintes à trois causes qui sont, l'incompétence, l'extravagance ou la malhonnêteté."

L'on peut juger, par ces quelques extraits, de la gravité des accusations portées contre le conseil municipal de Ritchot.

Ces accusations sont dénuées de tout fondement et sont l'œuvre de gens malintentionnés qui ont sciemment surpris la bonne foi de la *Tribune*.

L'on sait quelles difficultés éprouvent les municipalités dans une province neuve comme la nôtre pour rencontrer leurs obligations; ces difficultés ne sont pas particulières aux municipalités canadiennes, car si l'on voulait se donner la peine de faire le relevé des dettes des diverses municipalités, on pourrait se convaincre que les municipalités anglaises figurent pour les plus gros montants dans ces tableaux.

La municipalité de Ritchot, par suite de sa disposition, a des charges particulièrement lourdes qui proviennent du grand nombre de chemins à entretenir, ainsi que de celui des ponts.

Il est vrai que, à un moment donné, le déficit de la municipalité a été assez considérable.

En 1893, par exemple, il était de 3,$250.00, mais cette année la dette se trouve réduite à $1,533.08.

L'état des finances est des plus satisfaisants puisque le budget municipal accuse, pour cette année, un surplus de $1,654.00.

Quant au salaire du secrétaire, il est de $652.00, somme bien minime quand on considère les nombreuses charges dont on lui impose le fardeau en plus de son rôle de secrétaire.

L'accusation portée contre le conseil municipal d'exclure, de parti pris, les contribuables de langue anglaise est profondément injuste.

En effet sur un total de 400 contribuables environ, 25 à 30 seulement sont anglais.

Or, dans ces dernières années, l'un d'eux, M. John Kenny, a été préfet de la municipalité, MM. James Rawn, R. Grey, S. Cranston, R. Welsh, R. Grayson, S. Pickart, K. M. Fall, C. Besant ont rempli les fonctions de conseillers.

L'on voit que nos compatriotes de langue anglaise ont eu une part au-delà de leur proportion dans la représentation au conseil.

Ils n'ont aucune raison de se plaindre, bien loin de delà.

Quant aux non-résidents, nous ne connaissons pas une seule municipalités où ils se trouvent représentés dans le conseil, et c'est fort naturel.

Ainsi se trouvent réduites à néant les accusations abominables dont on s'est plu à couvrir le conseil municipal de Ritchot.

La moindre enquête eut permis à la *Tribune* de s'éclairer sur la question et lui eut montré la fausseté des déclarations qu'on lui a faites.

En tout cas, ces assertions, fussent-elles prouvées, n'autoriseraient personne à mettre en doute l'honnêteté des membres du conseil municipal.

La *Tribune* serait-elle diposée à se ranger à côté du *Telegram* dans la campagne anti-française de ce dernier?

En vérité elle même été plus loin que lui en venant accuser de vol (robbery) la municipalité de Ritchot.

Ce sont là des procédés inqualifiables, que rien ne saurait justifier et nous voulons espérer que notre confrère aura à cœur de rétracter de pareilles calomnies.

Il a pu être trompé, mais s'il a été de bonne foi, il n'hésitera pas, nous l'espérons, à le prouver.

Communication.

Il y a quelques semaines, nous faisions appel à la bienveillance et au dévouement du R. P. Guillet, afin d'obtenir une retraite prêchée en français.

Avouons tout de suite que nous avions bien peu de droits à une telle faveur, étant donnés notre infériorité numérique et, il faut bien le dire, le peu de zèle dont nous avions fait preuve antérieurement.

Néanmoins, le Rév. Père, accédant à notre désir, se mit généreusement à l'œuvre et l'on peut dire que ses sermons si clairs, si substantiels, si pratiques surtout ont produit les plus heureux fruits.

Aussi, nous tenons à lui présenter ici l'hommage de notre profonde et respectueuse gratitude.

Mais comme "succès oblige," nous osons espérer que le Rév. Père, qui a daigné nous féliciter au sujet de la bonne volonté dont nous avons fait preuve, fera tous ses efforts pour que notre zèle ne puisse plus s'émousser.

Pour nous, nous ne pouvons mieux reconnaître l'inappréciable service qu'il nous a rendu, qu'en lui promettant d'être toujours dociles à sa voix paternelle.



Contrat de Malle

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au Maître de Poste Général, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, le vendredi, 19 mai prochain, pour le transport de la Malle de Sa Majesté, sur contrat proposé pour quatre ans, à raison de dix-huit voyages par semaine entre Saint-Boniface et Winnipeg à partir du premier juillet prochain.

Des notices imprimées contenant les informations complémentaires sur les conditions du dit contrat, peuvent être consultées et les imprimés pour soumission peuvent être obtenus aux bureaux de poste de Saint-Boniface et de Winnipeg ou au dit bureau de l'Inspecteur des Postes.

Winnipeg, le 31 mars, 1899.

W. McLEOD.
Inspecteur des Postes.

Lac des Canards

NOTE DE LA RÉDACTION.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur cette étnde fort intéressante dne à la bienveillance d'un de nos correspondants.

Il serait à désirer que cet exemple fut suivi, c'est là une des meilieures méthodes pour faire connaître aux étrangers nos colonies françaises si florissantes.

Tous ceux qui connaissent l'histoire du Manitoba et du Nord-Ouest associent le nom du Lac des Canards et de Batoche aux événements les plus importants de la rebellion de 1885. De fait, longtemps avant que le district du Laç des Canards fut devenu la prospère colonie française qu'il est maintenant, même longtemps avant que les mémorables batailles qui s'y livrèrent eurent rendu son nom célèbre, il était déjà "l'hivernement" favori des chasseurs. C'était là, après avoir poursuivi le buffalo pendant la belle saison, que les Métis venaient passer l'hiver, aux bords boisés de la Saskatchewan du Sud; c'est là qu'ils formèrent une des plus vieilles si non la plus vieille paroisse du Nord-Ouest: St-Laurent.

Située sur un plateau élevé et remarquablement fertile, à l'entrée d'une immense forêt d'épinettes; dominant au Sud de vastes prairies, parsemées de bosquets de trembles qui s'étendent presqu'au niveau de la branche Sud à celle du Nord, à l'Est surplombant la rivière dont on peut suivre au loin le cours sinueux, ils avaient choisi là la plus pittoresque retraite qu'on puisse imaginer.

Mais à la disparition du buffalo il fallut échanger le fusil pour la charrue et, petit à petit, les avantureux chasseurs devinrent de paisibles cultivateurs. L'émigration d. la province de Québec et de France aidant, il s'est formé maintenant plusieurs colonies toutes prospères. Sur la rive droite de la Saskatchewan du Sud s'échelonnent Fish Creek, Batoche, St-Laurent, Grandin et St-Louis. Domremy et le Lac Croche sont de plus récentes paroisses à l'Est de la branche du Sud. Carlton qui doit son nom au fort Carlton détruit pendant la rebellion, est situé entre le Lac des Canards et la Saskatchewan du Nord.

Le Lac des Canards, grâce à sa situation centrale presqu'à égale distance des deux rivières et à proximité du chemin de fer, a pris les proportions d'une petite ville.

Les premières maisons et la mission furent construites au bord du lac dont le village porte le nom. Mais à l'arrivée du chemin de fer l'agglomération se forma surtout autour de la station et se développa rapidement. Le voyageur qui, à Regina, quitte la grande ligne du Canadian Pacific pour prendre l'embranchement de Prince Albert sur lequel le Lac des Canards est situé subit plusieurs impressions bien différentes. A peine sorti de Regina on entre dans une région apparemment stérile et déserte et qui fait mal augurer du restant du voyage. Mais une fois passé la Saskatchewan du Sud l'aspect du pays change graduellement, on voit, d'ici de là, d'immenses cultures qui, par leur apparence seule, en disent long sur la fertilité du pays. Mais on y regrette encore l'absence de quelques arbres, d'un peu de haute futaie où trouver de l'ombre et où le Canadien-Français, si habile au maniement de la hache, pourrait montrer sa dextérité. Les stations suivantes sont toutes, le centre de colonies très florissantes pour la plupart occupées par des Mennonites, cette secte si intéressante aux principes bizares et austères. Russes par leur origine, allemands par leur langage, hollandais par leur activité et leurs mœurs patriarcales, ils sont devenus, ici, des colons très prospères.

On n'est plus maintenant qu'à quelques milles dn Lac des Canards, ou Duck Lake, nom trop généralement employé; on aperçoit quelques buissons déjà, bientôt ce sont des bosquets et brusquement on est transporté dans un pays idéal. A certaines places on se croirait au milieu d'un parc soigneusement entretenu, dont le vert vif du gazon uniforme est coupé de distance en distance par les couleurs plus sombres des bouquets de tremble: on est au Lac des Canards.

H. DE D.

(*A suivre*).

EN TOUTES SAISONS

on peut s'enrhumer, ayez donc toujours chez vous, été comme hiver, une bouteille de BAUME RHUMAL. 40

Retour du Klondyke.

Le 24 mars, sont arrivés à Winnipeg, venant du Klondyke, MM. Ed. Lafrance et Maxime Rocan.

Ces messieurs étaient partis depuis neuf mois, et leurs nombreux amis, anxieux de les revoir, les attendaient à l'arrivée du train.

M. Lafrance se déclare enchanté de son voyage; au point de vue financier, il n'y a pas lieu d'en douter quand on saura qu'il est arrivé à Dawson avec 150 bœufs et 500 moutons, tous, non seulement en bonne santé, mais encore absolument gras. Il a vendu le bœuf $1.00 la lb., et le mouton 60 cents.

Il serait revenu depuis longtemps s'il n'avait préféré tenir son prix, et bien lui en a pris comme on le voit.

M. Charles Bossuyt est resté à Dawson pour surveiller les intérêts de la compagnie, et ne reviendra qu'à la fin de mai.

Presque tous ceux qui faisaient partie de l'expédition de M. Lafrance travaillent dans les mines pour $100.00 par mois, logés et nourris; parmi ceux-là citons MM. Camille Henri, Z Marion, Ed. Payment, J. Turenne, M. McDermott, etc.

Tous sont en parfaite santé.

D'ailleurs, M. Lafrance déclare que le climat n'est pas aussi rigoureux qu'on se plait à le dire, et les récits de famine, de misère, sont ridicules.

On a de tout en abondance, mais assez cher, à la vérité.

M. Lafrance repartira vers la fin de juin à la tête d'une nouvelle expédition; il s'est déjà procuré plusieurs contrats et de plus fera exploiter un claim qu'il a acquis et qui passe pour fort riche.

M. Lafrance apporte près de 400 lettres, parmi lesquelles se trouve une lettre du R. M. Corbeil à Mgr Langevin, laquelle M. Lafrance a remis lui-même à Sa Grandeur avec Laquelle il a eu une longue conférence, dimanche dernier.

M. Corbeil a, dans la ville de Dawson, une fort jolie église, assidûment fréquentée, car le nombre des Canadiens-Français est considérable, et Dawson est un petit St-Boniface, avec de l'or en plus.

Le service des lettres laisse beaucoup à désirer, ainsi certaines personnes ont écrit plus de 20 lettres depuis leur départ, et trois seulement sont parvenues au destinataire.

Il faut savoir gré à M. Lafrance et à ses hardis compagnons de leur courageuse entreprise; ils ont prouvé que les Canadiens-Français d'aujourd'hui étaient les dignes fils des hardis explorateurs de jadis.

QUE D'EXISTENCES BRISÉES!

Tout cela pour avoir négligé un léger rhume qui a amené la bronchite, cette pourvoyeuse de la mort. Un unique flacon de BAUME RHUMAL aurait suffi pour éviter ce malheur.

42

Nouvelles Locales.

Un nouveau commerce pour Winnipeg! M. B. Shragge, de cette ville, vient de recevoir, du Sud, une commande de 26 tonnes de vieux caoutchouc, ce qui exigera environ 50,000 (cinquante mille) paires de vieux souliers en caoutchouc, bottes, etc. M. Shragge a déjà mis en campagne une armée d'agents qui parcoureront la province, pour réunir toutes ces vielleries. Voyez son annonce dans nos colonnes.

Le programme des fêtes, à l'occasion de l'Exposition de Winnipeg, comporte, cette année, une série d'attractions particulièrement alléchantes. La partie qui concerne les courses de chevaux occupera une place considérable dans ce programme. Nous donnerons, la semaine prochaine, les renseignements complémentaires à ce sujet.

Obituaire.

Hier, mercredi, ont eu lieu à la cathédrale de Saint-Boniface les obsèques de Madame Euphrosine Trottier, épouse de Monsieur Louis Gagnon, décédée à l'âge de 71 ans.

Le Rév. M. Messier a dit la messe.

Les porteurs étaient MM. S. A. D. Bertrand, J. Lecomte, F. Jean, Genthon, Rondeau et Gosselin.

Madame L. Gagnon était née à Saint-Pierre les Becquet, P. Q. Elle habitait la province depuis plus de 20 ans.

Elle laisse trois garçons et six filles dont plusieurs sont établis au Manitoba.



Nord-Ouest Canadien.

Reglements des Homesteads.

Toute section No. pair, des terres de la Couronne non affectées ou non réservées, excepté les No. 8 et 26, pourra être prise en homesteads par toute personne chef de famille ou aucun homme audessus de 18 ans en raison d'un quart de section, soit 160 acres.

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement à l'office des terres du district ou sur application au Ministre de l'Intérieur à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé, il sera chargé $5 ou $10 de plus pour rencontrer les dépenses de cancellation et des inspecteurs.

Conditions a Remplir.

Culture et résidence pendant trois ans sont requises, et durant ce temps, le colon ne peut être absent pendant six mois en aucune année sous peine de perdre ses droits.

Applications pour Patentes.

Peut être faite au bout de trois ans devant l'agent local ou l'inspecteur de homesteads, en ce cas les frais seront de $5. Il doit être fait notice six mois à l'avance par écrit au commissaire des terrains de la Couronne, à Ottawa, de l'intention de faire application pour cette patente.

Informations.

Les immigrants pourront recevoir à tout office de terres de la Couronne l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront données pour trouver les terrains désignés et informations complètes fournies sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières ainsi que toute copie des lois et réglements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus par application soit au Secrétaire du Département de l'Interior, à Ottawa, ou au Commissaire de l'Immigration, à Winnipeg.

JAMES A. SMART,
Député Ministre de l'Intérieur.

N.B.—A part les terrains ci-haut mentionnés, des milliers d'acres de terrains de première qualité sont mis en vente par les différentes compagnies de chemin de fer ou des sociétés particulières.

A. F. MARTIN, D.L.S.C.E., Propriétaire-Editeur, Winnipeg.